

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

À 20 H 00

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Carole BUFFET et Séverine BRESSAND.

Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, Patrick CHAVANT, Jean-Claude CLERC, François REVERDY et Richard DEVOY.

Absentes : Mmes Agnès MATHIOT, Raphaële BERNARDINIS et Émilie NAVARRO.

Date de convocation du conseil municipal : le 07 février 2020

Madame Carole BUFFET est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la présente séance, ce que ce dernier accepte à l'unanimité des votants :

- Demande de location de la salle polyvalente pour une assemblée générale par France Nature Environnement le vendredi 15 mai 2020 et de réduction du tarif de location,
- Préparation du budget primitif de l'année 2020 et du compte administratif de 2019 : détermination d'une date de réunion,
- Nouvelle délibération pour demande de subventions concernant les travaux déjà prévus dans les différents bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal accueille avec plaisir, Monsieur le Major Wilfried BOISSY, en charge de la Gendarmerie de PONT D'AIN, et le remercie pour sa présence et l'exposé qu'il délivre concernant les missions, résultats, objectifs... de cette brigade.

### URBANISME :

**1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

#### Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 05 – Demande déposée par Maître BENAT notaire à AIX LES BAINS pour les parcelles B 550 et B 551, situées route du Cruix et propriété de M. MARTINEZ Yves – Zone Ua du PLU.

N° 06 – Demande présentée par Mme GICQUEL Marine domiciliée à NEUVILLE SUR AIN portant sur un projet de réhabilitation d'une ancienne habitation située 54, chemin du Clodet au Roset – Parcelle E n° 643 (Propriété de M. MOREL Jean-Paul) – Zone Ad du PLU.

N° 07 – Demande envoyée par la SCP Pierre BOUVARD notaire à PRIAY pour la parcelle X 171 située « Les Batailles » (3 801 m2) – Zone A du PLU.

N° 08 – Demande provenant également de la SCP Pierre BOUVARD notaire à PRIAY pour la parcelle E n° 979 située au Mont Guichet (8 500 m2) – Zone A du PLU.

N° 09 – Demande de la SCP Louis PARIS et Ghislaine CORGET notaires à MACON pour les parcelles B n° 697 (582 m2) et B 2006 (84 m2) situées au village de DRUILLAT, route de Pont d'Ain (Propriété de Mme LENA Renée) – Zone Ua du PLU

N° 10 – Demande de Maître Émilie BAILLY JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN pour les parcelles V 496-727 et 729 (3 112 m2) situées 40, chemin des Buis à Turgon (Propriété de M. MARTINEZ) – Zone Ub du PLU

#### **Déclarations Préalables :**

N° 04 – Réfection des toitures d'une remise et d'un four – Propriété cadastrée section A 868 et A 869 (327 m2), 77, rue St Vincent à Turgon – Demande de M. GAILLARD Louis – Zone Ua du PLU

N° 05 – Modification d'ouvertures – Propriété cadastrée section E 876 (1349 m2) située 205, route du Grand Roset – M. FLEURY Sébastien – Zone Ad du PLU.

N° 06 – Modification d'ouvertures sur la propriété cadastrée section E 1141 (685 m2) située 346, route des Bois – Le Roset – M. DETTORI Lionel – Zone Ub du PLU

#### **Permis de construire :**

N° 02 – Construction d'une maison d'habitation de 100 m2 sur les parcelles B 2067 et B 2071 (1 410 m2) – Route du Cruix – Demande déposée par M. TOULOUSE André – Zone Ua du PLU

#### **DROITS DE PREEMPTION URBAIN :**

N° 01/2020 – Me Isabelle BENAT d'AIX LES BAINS adresse un droit de préemption urbain concernant le projet de mutation des parcelles B 550 (1 a 05) et B 551 (99 m2) situées route du Cruix au Village – Propriétaire actuel : M. MARTINEZ Yves – Acquéreurs : M. et Mme TOULOUSE André – Zone Ua du PLU.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents (12 voix), décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

M. Aurélien SICARD, agent technique, a remis sa démission le 28 janvier dernier, dans le cadre d'un changement professionnel.

Il a quitté ses fonctions ce vendredi 14 février 2020.

Une annonce, pour le lancement d'un nouveau recrutement a été publiée au CDG, sur le site de la commune, à Pôle emploi dès le 28 janvier dernier.

Une commission composée de Mmes Karine DOPONT, Carole BUFFET, Jean-Luc EMIN, Guy PATUREL et Richard DEVOY se réunira le 26 février 2020 à 20 h 00 pour étudier les candidatures reçues.

Suivant les difficultés rencontrées pour trouver un nouvel employé et faire face à cette absence, des dispositions seront prises pour confier les travaux d'élagage et de fauchage à une entreprise privée.

#### **COUPE AFFOUAGERE :**

Monsieur le Maire fait savoir que la parcelle boisée cadastrée section E n° 578, située au lieudit « Bois Renouillat », d'une superficie de 1 ha 54 a 75 ca ; propriété communale, est actuellement hors du champ d'intervention de l'ONF.

Des habitants du hameau ont fait savoir qu'il serait utile, pour la bonne gestion de ce terrain, de procéder à la coupe de bois, notamment de chênes arrivés à maturité.

Il serait proposé à des entreprises spécialisées d'acquérir des lots « sur pieds » et de se charger de leur coupe, de leur évacuation et de leur transport.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins d'entretien du local de l'Amicale du Roset, lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants, cette association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune.

Cette dernière pourrait être d'un montant identique au produit encaissé à la suite de cette vente de bois.

Il est demandé au Conseil Municipal de débattre de cette question et d'adopter une position quant à ce projet.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 10 VOIX POUR, 1 OPPOSITION ET 1 ABSTENTION, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE** le principe de la vente de chênes sur pieds à une entreprise spécialisée, arbres établis sur la parcelle boisée cadastrée section E n° 578, sise au lieudit « Bois Renouillat » et d'une surface de 1 ha 54 a 75 ca,

- **DIT** qu'une procédure de mise en vente sera conduite pour aviser les différentes entreprises spécialisées, susceptibles d'être intéressées,

- **DONNE** son accord à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Roset, suite à la vente de ces bois ; dont le montant sera déterminé ultérieurement, en fonction des recettes issues de cette opération.

#### **ONF :**

Comme chaque année, l'ONF propose la réalisation de travaux de maintenance portant sur du cloisonnement sylvicole : 1.80 km pour une dépense prévisionnelle de 1 050.00 € H.T.

Les responsables de coupe du Roset ont été interrogés sur la nécessité ou non de réaliser ces travaux et ont fait savoir qu'ils ne leur paraissaient aucunement utiles.

Le Conseil Municipal, par délibération décide de suivre l'avis des responsables de coupe et de ne pas donner suite à cette proposition (10 voix pour ce refus, 1 pour la réalisation de ce programme et 1 abstention).

M. Fabien BENACCHIO remplace M. Frédéric DEVAUX en tant que responsable de l'Unité Territoriale du BUGEY BRESSE DOMBES à l'ONF.

## **AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE :**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours et indique que la Société EUROVIA ALPES a informé la mairie de l'intervention de trois sous-traitants dans le cadre de ce marché :

- l'entreprise LEV SIGNALISATION de CHÂTEAU-GAILLARD pour un montant H.T. de 6 623.50 €,
- la société ATRIUM de JASSERON pour un montant de 3 680.00 € H.T. (pose de pavés)
- la société PROCESS GRENAILLAGE pour un montant de 2 557.50 € H.T. (grenaillement de sols, sablage de surfaces...)

Il est envisagé de procéder à des travaux supplémentaires portant sur la pose de 58 ml de bordure type T 2 pour un montant de 3 715.90 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 votants) de la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Ces derniers seront introduits dans un avenant au marché initial, à venir, sachant que quelques autres adaptations s'avéreront nécessaires.

Cet avenant sera, suivant la procédure en vigueur, soumis à l'aval du conseil municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente les différents pavés proposés par l'entreprise et le Conseil porte son choix sur ceux issus de VILLEBOIS (SOCATRA).

## **CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS :**

En vue de l'installation d'un coffret électrique à destination des services d'APRR, ENEDIS sollicite la mise en place d'une convention de servitude pour la pose de câbles souterrains.

Les parcelles communales concernées par ce projet sont les ZB 38, « Sur Gramelière » et ZB 54 « Le Dérontet », dans le secteur de la route des Combes à la sortie nord des Basses Rossettes.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité (12 votants), autorise le Maire à signer cette convention et lui confie les pouvoirs nécessaires.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR France NATURE ENVIRONNEMENT (anciennement FRAPNA) ET DE REDUCTION DU TARIF DE LOCATION :**

Compte-tenu de la position géographique centrale de la commune, France NATURE ENVIRONNEMENT (anciennement la FRAPNA) souhaiterait organiser son assemblée générale à la salle polyvalente, le vendredi 15 mai 2020 (après 15 h 00 puisqu'avant présence de la cantine).

Le tarif appliqué pour les réunions aux sociétés et associations extérieures est de 250.00 €.

(Pour une association locale, le tarif pour une réunion est de 80 €).

Cette association précise dans un courrier du 13 février que cette somme dépasse le budget attribué pour cet événement annuel et sollicite l'application d'un tarif préférentiel.

Le Conseil Municipal, par délibération et dans un souci d'équité, décide de ne pas réserver une suite favorable à cette demande de réduction et maintient donc le tarif à 250.00 € (8 contre l'application d'une réduction, 2 pour une réduction du tarif et 2 abstentions).

Une réponse en ce sens sera adressée à France NATURE ENVIRONNEMENT.

## **PREPARATION DU BUDGET ET DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

Ces documents sont en cours de préparation.

Cependant, la Trésorerie n'a pas encore pu fournir le compte de gestion (indispensable pour le vote du compte administratif).

Le budget est également en cours d'élaboration sachant qu'à ce jour, il manque bien sûr un certain nombre d'information notamment concernant les recettes (pas d'état 1259 pour les impôts...).

Une réunion de la commission des Finances est programmée pour le lundi 2 mars à 20 h 00.

## **BUREAU DE VOTE DES 15 ET 22 MARS 2020 :**

Le Conseil procède à la préparation du bureau des votes pour les élections municipales des 15 et éventuellement 22 mars 2020.

### **SACEM :**

Suite à une proposition de la SACEM pour une déclaration unique et le règlement d'un forfait par la commune, permettant la diffusion de musique au cours de diverses manifestations, de plus amples informations seront recueillies.

Il convient en effet de vérifier que, si la commune s'acquittait de ce forfait, les associations en seraient également bénéficiaires et pourraient s'exonérer de cette dépense et des démarches qui en découlent.

### **TRAVAUX DE BATIMENTS, DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations adoptées au cours de la séance du 16 décembre 2019.

Ces dernières concernaient les travaux d'économie d'énergie prévus dans les différents bâtiments communaux pour :

#### **LA MAIRIE :**

- Remplacement de l'ensemble des éclairages traditionnels par des LED,
- Remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres.

Coût global des travaux d'après les premiers devis recueillis : 14 811.95 € H.T.

#### **LE GROUPE SCOLAIRE :**

- Remplacement de l'ensemble des éclairages traditionnels par des LED,
- Remplacement de portes et fenêtres dans la partie ancienne du bâtiment,
- Abaissement des plafonds pour isolation thermique et phonique.

Coût global des travaux d'après les premiers devis recueillis : 67 135.00 € H.T.

#### **LA SALLE POLYVALENTE :**

- Remplacement des éclairages traditionnels par des LED.

Coût global des travaux d'après les premiers devis recueillis : 2 715.60 € H.T.

Des demandes de subvention ont été déposées, bâtiment par bâtiment, dans le cadre du contrat de Ruralité et de la DETR, sur le site préfectoral dédié à cet effet, le 31 janvier dernier.

Suite à une communication téléphonique de Mme Marjorie CHAMPIER en charge de ces dossiers auprès de la CA3B, il serait peut-être opportun de déposer une demande globale à l'ensemble des bâtiments, sachant que la finalité recherchée porte sur le même thème de l'isolation et des économies d'énergie.

Cependant, une réponse de la Préfecture, concernant cette procédure est attendue.

Afin d'anticiper cette éventuelle modification, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification des délibérations antérieures et le regroupement, si nécessaire, des projets, en un dossier unique pour la demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité et de la DETR.

### **ERREUR DANS LE BULLETIN MUNICIPAL :**

De malencontreuses erreurs se sont glissées dans la page « État Civil » du dernier bulletin municipal, lors de sa conception, bien indépendamment de la volonté de la commission en charge de ce dossier, qui malgré les multiples relectures effectuées, ne les a malheureusement pas décelées.

La commission communication composée de : Mmes Karine DOPONT, Agnès MATHIOT et de Mrs Jean-Luc EMIN (Président de droit), Jean-Claude CLERC, Patrick CHAVANT et Richard DEVOY, demande aux familles concernées de bien vouloir accepter leurs excuses.

Elles seront, par ailleurs, destinataires d'un courrier à ce sujet.

Un rectificatif sera publié dans une prochaine publication municipale et par ailleurs, une version corrigée du bulletin, téléchargeable, sera introduite sur le site de la commune ([www.druillat.fr](http://www.druillat.fr))

### **DIVERS :**

Un problème d'eau vers la Croix du Cruix est signalé ainsi qu'un souci à régler au niveau de l'entrée de la route du Chêne Clair (en face de chez Mme Simone BLATRIX).

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 9 mars 2020**

**Heure de clôture de la présente séance : 22 h 40**